

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 juin 2017

Date de la convocation : 26/06/2017

Date d'affichage : 26/06/2017

Présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Guy JANOT qui donne pouvoir à Corinne ZAETTA, de Jean-Paul ABRAHAM qui donne pouvoir à Johann LAGONOTTE et de David BRU et Christophe COUVREUR, absents excusés.

Secrétaire de séance : Johann LAGONOTTE.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation des délégués élections sénatoriales
- Convention dette théorique voirie
- Budget annexe hydraulique du vignoble : décision modificative
- Questions diverses

1) Désignation des délégués élections sénatoriales

Les communes doivent désigner leurs délégués et suppléants en vu de l'élection des sénateurs prévue le 24 septembre prochain.

Pour la commune de Branscourt, le conseil municipal doit élire 1 délégué et 3 suppléants.

Sont élus :

- Pierre LHOTTE, délégué
- Philippe AUBIER, 1^{er} suppléant,
- Marcel FAILLIOT, 2^e suppléant,
- Cyriaque PELLETIER, 3^e suppléant.

2) Convention dette théorique voirie (délibération n°2017/04/01)

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 15 septembre 2016 portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion extension-transformation en communauté urbaine de la communauté d'agglomération de Reims Métropole, des communautés de communes de Beine Bourgogne, Champagne Vesle, Fismes Ardre et Vesle, Nord Champenois, Rives de la Suipe, Vallée de la Suipe, Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville-en-Tardenois,

Considérant les compétences préalablement exercées par les communes et qui ont été transférées à la Communauté Urbaine, notamment la compétence voirie,

Considérant que le transfert de compétences à la communauté urbaine entraîne de plein droit le transfert de tous les contrats relatifs à la compétence transférée qui ont pu être souscrits par la commune, notamment les emprunts,

Considérant que la commune n'a pas contracté d'emprunt spécifique dans la mesure où elle a souscrit annuellement des emprunts d'équilibre finançant sans distinction l'ensemble de ses investissements,

Considérant la mise en place d'un remboursement d'annuités de la Communauté urbaine du Grand Reims à la commune sur la base d'hypothèses qui sont le fruit des travaux de groupe de travail composé d'élus de la Communauté Urbaine du Grand Reims qui, au second trimestre 2016, a été chargé de proposer les modalités de calcul des charges transférées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de dette récupérable qui a pour objet d'organiser le remboursement par la Communauté Urbaine de la charge que continue à supporter la commune dans le remboursement de la dette qu'elle a souscrite :
- antérieurement au 1^{er} janvier 2017,
- au titre de compétences transférées à la Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2017,
- en l'absence de transfert de contrats d'emprunt à la Communauté Urbaine.

3) Budget annexe hydraulique du vignoble : décision modificative (délibération n°2017/04/02)

Vu la délibération n° 2016/08/02 portant sur l'acquisition des parcelles AD109 et AD 110 au lieudit Les Cossons, appartenant à Monsieur GANDON Charles pour un montant de 200 € afin de permettre l'accès aux futurs travaux du bassin A,

Considérant les frais de notaire se rattachant à cet acte, à régler par la commune,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un virement de crédits,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver le virement de crédits suivant dans le budget annexe hydraulique du vignoble :

2315/999	-500 €
----------	--------

(Travaux)

2111/999	+ 500 €
----------	---------

(Terrains nus)

4) Echange parcelles commune de Branscourt/ Fabrice WATREMET (délibération n°2017/04/03)

Vu la délibération n° 2016/07/01 portant sur la vente d'une partie de la parcelle ZA67 à Monsieur Fabrice WATREMET,

Considérant qu'il y a lieu d'annuler ladite délibération étant donné qu'il n'est plus question de vente mais d'échange,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'annuler la délibération n° 2016/07/01 du 29 novembre 2016,
- **DECIDE** de procéder à l'échange suivant entre la commune de Branscourt et Monsieur Fabrice WATREMET domicilié au 27 rue des Parquis à Branscourt (voir plan en annexe) :
- * la commune de Branscourt cède à Monsieur Fabrice WATREMET la parcelle ZA 116 d'une superficie de 4 m² ;
- * Monsieur Fabrice WATREMET cède à la commune de Branscourt la parcelle ZA 114 d'une superficie de 39 m².
- **DIT** que Monsieur Fabrice WATREMET prend les frais de notaire et de géomètre à sa charge,
- **DIT** que l'entretien le long du ruisseau de la Crépine sur la parcelle ZA 116 est à la charge de Monsieur Fabrice WATREMET et des futurs propriétaires de la parcelle.

5) Questions diverses

* FPIC : Lorsque nous étions dans la communauté de communes Champagne Vesle, nous étions contributeurs au titre du FPIC pour un montant de 3700 €. Le passage au Grand Reims nous permet de ne plus avoir à y contribuer car nous sommes bénéficiaires à l'échelle de la Communauté Urbaine. Une décision du conseil communautaire permet que, globalement, toutes les communes des anciennes communautés de communes aient un gain de 22 € par habitant. Seule la commune de Reims fait un effort de plus d'i million d'euros par rapport à ce qu'elle percevait avant.

* Traverse route départementale 28 : Philippe AUBIER a repris contact avec la DDT sur le projet de sécurisation de la traverse. Les conseils fournis par la DDT sont de faire appel à un maître d'œuvre pour finaliser et adapter les aménagements proposés et consulter les entreprises. C'est le MO qui se chargera de faire valider les choix techniques par la CIP.

La prochaine étape est donc la sélection d'un maître.

* Zérophyto : le conseil municipal souhaite que les personnes s'investissent devant chez eux. Un article sera intégré dans le prochain bulletin municipal.

* Facebook : Philippe AUBIER s'occupe de créer une page Facebook pour la commune de Branscourt afin d'informer plus rapidement les habitants.

* Jeux d'enfants : Cyriaque PELLETIER demande comment on peut allouer un budget. A réfléchir pour un prochain conseil municipal. Pour information : Pierre et Clément LHOTTE vont céder pour l'euro symbolique un terrain à la commune de Courcelles-Sapicourt. Ce terrain situé à l'entrée de Sapicourt verra la réalisation d'une aire de jeux multisports, financée par la commune de Courcelles-Sapicourt.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h20.